



Conseil Communal de Belmont-sur-Lausanne

Préavis No. 08/2026 au Conseil communal

Crédit cadre pour la rénovation du réseau d'eau potable

Rapport de la Commission des finances

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux,
Ont participé le 27 avril 2026 à la séance de présentation du présent préavis :

Bureau du Conseil :	M. Axel Boggio, Président
Municipalité :	Mme Nathalie Greiner, Syndique M. Philippe Michelet
Chef des Infrastructures :	M. Andrea Da Campo
Commission technique :	Mme Sonia Chatelan-Daubercies M. Jean-Pierre Amann M. Michel Henchoz
Commission des finances :	M. Christian Marrel, Président Mme Amélie Ramoni-Perret Mme Sakine Uçurum Pion M. Olivier Guignard M. Daniele Annese

Préambule

À la suite d'une brève introduction par notre Président Monsieur Axel Boggio, le préavis 08/2026 nous a été présenté par Monsieur Philippe Michelet, Municipal.

Ce préavis vise à simplifier les démarches administratives et financières liées à l'entretien du réseau communal d'eau potable. Il permet de planifier, durant la prochaine législature 2026-2031, les travaux de renouvellement des conduites vieillissantes en sachant que si un autre service est concerné (tel qu'un assainissement, électricité, télécom), un préavis spécifique sera présenté ultérieurement.

Le réseau communal fait déjà l'objet d'un suivi et d'une planification approuvée au niveau cantonal. Il comprend environ 23 km de conduites (adduction et distribution).

Enfin, le projet de rénovation poursuit deux objectifs principaux : améliorer la sécurité incendie du réseau et remplacer les conduites vétustes sujettes aux fuites.

Analyse

Depuis 2020, notre Municipalité a relevé 35 fuites sur le réseau d'eau communal, moyennant un coût moyen de CHF 8'000.—par intervention.

Pour l'établissement de ce crédit-cadre, notre Municipalité a calculé un prix moyen au mètre linéaire (ml) de fouille de CHF 1'000.- le ml réparti de la manière suivante :

CHF 700.-/ml pour des travaux de génie civil, et CHF 300.-/ml pour l'appareillage.

Compte tenu de l'étendue du réseau d'eau potable d'environ 23 km, et sur la base du Plan Directeur de Distribution de l'Eau, notre Municipalité a dû prioriser les zones sensibles en matière de fuites et a relevé une nécessité d'intervention prioritaire au Chemin de Malavaux pour 110 ml, au Chemin de la Guibaude pour 125 ml et au Chemin de Crau au Fer pour 340 ml.

À ce stade, il est difficile d'estimer combien de km du réseau ont déjà été rénovés. En revanche, les conduites en PE-HD (polyéthylène) comme le prévoit la politique communale, représentent 64.94% des conduites, ce qui représente environ 15 km de longueur.

15.94% des conduites sont en fonte ductile ou acier et seraient à changer en cas de problème (environ 3.7km), 8.39% des conduites sont en amiante/ciment et représentent des conduites principales sans problèmes pour le moment (environ 2 km).

10.72% des conduites nécessiteront des investigations à mener pour préciser le matériau utilisé, ce qui représente une longueur de 2.49 km.

À cet effet, notre Municipalité demande d'allouer un crédit de CHF 1'100'000.- qui correspond au montant TTC demandé pour la législature 2026-2031. Une prochaine tranche sera demandée lors de la prochaine législature afin de garantir un taux de renouvellement des structures cohérent.

Le montant demandé pour ces cinq prochaines années est composé de la manière suivante :

- CHF 30'000 pour l'ingénieur hydraulicien en soutien,
- CHF 575'000 selon les zones identifiées correspondant à 575 ml à CHF 1'000.--/ml,
- CHF 300'000 comme évolution prévisible de 300 ml à CHF 1'000.--/ml,
- CHF 5'000 pour le géomètre,
- CHF 90'000 pour divers et imprévus,

ce qui nous donne un total intermédiaire de CHF 1'000'000.--, auquel s'ajoute la TVA à 8.1%, donc un total de CHF 1'081'000.--, crédit demandé arrondi à CHF 1'100'000.--.

Remarques

S'agissant d'améliorer la sécurité incendie du réseau communal, des demandes de subvention seront adressées à l'Établissement Cantonal d'Assurances (ECA). Le pourcentage sera connu lors de la dépose du dossier, mais se monte généralement à 10-12% des travaux reconnus.

Le prêt demandé sera amorti par des annuités de CHF 18'333.35 sur 60 ans. Votre commission des finances s'est interrogée sur ce délai d'amortissement très long, mais celui-ci est imposé par le modèle comptable harmonisé MCH2 pour ce genre de rénovation.

Notre Municipalité nous informe par ailleurs qu'un point de situation sera fait à mi-législature ainsi qu'à sa fin pour justifier l'utilisation des crédits demandés.

Compte tenu de la bonne tenue des comptes de ces dernières années et de la bonne marge d'autofinancement de notre commune, votre commission des finances regrette de ne pas voir un investissement plus conséquent pour la rénovation du réseau d'eau potable afin qu'il puisse être rénové sur une période plus courte.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances unanime se rallie aux conclusions du **préavis 08/2026** et vous propose de les accepter sans modification.

Pour la Commission des finances :

Christian MARREL, Président

Amélie RAMONI-PERRET

Sakine UÇURUM PION

Olivier GUIGNARD

Daniele ANNESE, rapporteur

Fait à Belmont-sur-Lausanne, le 20 mai 2026